

PROCES VERBAL

LA MAIRIE :
53 Rue de la Mairie
05110 BARILLONNETTE
04.92.54.25.80
mairie.barci05@gmail.com
<https://www.barillonnette.fr/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Conseillers présents : Cruz François, Delle Vedove Roxane, Encognère Maïla, Gury Thibaud, Hemery Bruno, Joly Patrice, Lombard Valérie, Luciano Lola, Ollier Aurélie, Pham-Phu Hugues, Salerno Rémina
Conseillers Absents : 0

Secrétaire de séance : Lola LUCIANO

Le conseil municipal,

Délibère favorablement pour :

Délibération 2026-03-01 : Election du maire :

- Mme Rémina Salerno est élue maire à la majorité absolue.

Délibération 2026-03-02 : Création de deux postes d'adjoints

Délibération 2026-03-03 : Election des adjoints

- La liste paritaire composée de M. François CRUZ en tant que 1^{er} adjoint et Mme Roxane DELLE VEDOVE en tant que 2^{ème} adjointe est élue à la majorité absolue.

Délibération 2026-03-04 : Délégation du conseil municipal au maire

Délibération 2026-03-05 et 2026-03-06 : Régime indemnitaire du maire et des élus

- Le barème d'indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et des adjoints, proposé par l'Etat est adopté : 1 155,06€ brut / mois pour le maire et 447 ,64€ brut/mois pour les adjoints.

Décide :

- Que la convocation aux prochains conseils soit non nominale et dématérialisée
- Que les conseils municipaux seront tenus en majorité le lundi soir
- Qu'un groupe WhatsApp sera créé pour le conseil municipal

Est informé :

- Que tout membre du conseil municipal peut suivre, au cours des six premiers mois de son mandat, une session d'information sur les fonctions d' élu local pour acquérir les connaissances indispensables à l'exercice du mandat (article L. 1221-5 du CGCT)
- Qu'en 2026, l'Association des Maires des Hautes-Alpes organise en partenariat avec Mairie 2000 et l'AMF des hautes alpes les Universités des Maires. Journée d'accueil des nouveaux élus et à la présentation des sessions d'information sur les fondamentaux de la gestion des collectivités : le jeudi 9 avril de 8h30 à 17h00 à La Bâtie-Neuve, salle 750. Cette première journée est ouverte à l'ensemble des élus municipaux : maires, adjoints et conseillers municipaux.
- Que l'organe délibérant de l'EPCI se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires

Fait à Barillonnette, le 23 mars 2026
Rémina Salerno, Maire de Barillonnette


